



**50<sup>e</sup> CONGRÈS**  
5-6 novembre 2026



**Projet de  
DOCUMENT  
D'ORIENTATION**

**UD CGT 64**

2 rue Louis Blanc – 64000 Pau  
[cgt.64@wanadoo.fr](mailto:cgt.64@wanadoo.fr) / 05 59 27 13 21

# LA VIE OUVRIÈRE

L'ENTREPRISE DE PRESSE DE LA CGT

La presse et les éditions des acteurs du mouvement social et syndical

## Information sociale et syndicale



LE TRIMESTRIEL DU TRAVAIL  
ET DES LUTTES SOCIALES  
Prix unitaire : 9,50 €  
Abonnement : 60 € / an



LE HORS SÉRIE POUR  
DÉCLARER SES RÉVENUS  
Prix unitaire : 7,20 €



LE MAGAZINE MENSUEL  
DES ADHÉRENTS CGT

## Information juridique



LES GUIDES VO ÉDITIONS format poche à partir de 12 €



**NOUVELLE FORMULE**  
RPDS, LA REVUE PRATIQUE  
DE DROIT SOCIAL POUR  
DÉFENDRE SES DROITS  
AU TRAVAIL  
Prix unitaire : 10,50 €  
Abonnement : 120 € / an

4 pages  
détachables



Toutis 2020

## Papeterie



LES AGENDAS ET LES CARNETS DE NOTES  
pour être au rendez-vous des luttes.

COMMANDES ET ABONNEMENTS  
SUR **NVOBOUTIQUE.FR**



01 49 88 68 50  
contact@nvo.fr  
La Vie Ouvrière  
Case 600  
263, rue de Paris  
93516 Montreuil Cedex



Chers camarades,

Ce document préparatoire est mis à disposition de l'ensemble des syndiqués du département pour préparer collectivement les **débats du 50ème congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT des Pyrénées-Atlantiques**, qui se déroulera à Anglet les 5 et 6 novembre 2026.

Le 50<sup>ème</sup> congrès de l'UD CGT 64 se déroule au lendemain du 54ème congrès confédéral, qui a défini des orientations et résolutions que nous faisons nôtres sur notre territoire, conformément à nos statuts.

Nous proposons donc de reprendre les 3 thèmes débattus et votés lors du congrès confédéral et de les décliner sur le territoire.

Les 3 thèmes retenus se déclinent en un titre général, des résolutions numérotées et une rapide présentation pour chaque résolution, avec pour objet de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre sur notre département des orientations définies lors du 54ème congrès confédéral, dans le respect des principes et des valeurs de la CGT.

**Ces résolutions (en rouge) peuvent être amendées et elles seules seront soumises au vote<sup>1</sup>.** Elles deviendront notre engagement commun et notre feuille de route jusqu'au prochain congrès.

Parce que nous souhaitons toutes et tous un congrès de l'UD<sup>2</sup> riche en débats et en perspectives offensives, il est essentiel que chaque syndiqué, syndicat, profession organisée, UL, soit en situation de s'approprier ce document pour relever les défis actuels, dans un contexte social, économique et politique extrêmement instable.

Il est essentiel d'organiser ces débats dans le syndicat avec les syndiqués. Cela doit également permettre de renforcer l'engagement des syndicats, nécessaire dans les activités interprofessionnelles départementales pour permettre la mise en œuvre de nos résolutions.

La future commission exécutive de l'UD CGT 64 aura la charge de décliner les orientations votées par les syndicats lors de ce congrès. Le renforcement de notre orga et la formation des syndiqués demeurent deux axes forts sur lesquels elle pourra s'appuyer.

En complément du rôle statutaire dévolu à la commission exécutive, c'est l'engagement constant et régulier des syndicats dans leur fonctionnement qui permettra de faire vivre concrètement nos résolutions.

Voter une résolution, c'est donc bien évidemment valider son contenu et prendre l'engagement de contribuer à la réaliser.

Bonne préparation de Congrès.

La CE UD sortante.

---

<sup>1</sup> La numérotation des résolutions est mise en place pour faciliter le dépôt et le suivi des amendements et n'implique aucune hiérarchie entre elles.

<sup>2</sup> Une table des sigles et acronymes se trouve en fin de document.



## Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous  
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde  
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](http://macif.fr)



La Macif,  
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos  
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.  
Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme, Capital 70 000 000 €, RCS NIORT 682 014 945. Siège  
social : 2 rue du 24 février CS90000 79000 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle  
à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vindier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de  
paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

# Préambule

Le nombre de conflits ne cessent d'augmenter avec des conséquences désastreuses pour les populations et notre planète. Nous sommes face à une accélération d'un redécoupage des ressources du monde au service d'un capitalisme débridé piloté par des milliardaires pour leurs seuls intérêts. La démocratie s'efface au profit de régimes autoritaires dans nombre de pays du monde.

Face à ces effets dévastateurs et à la menace de la montée des extrêmes-droites, la responsabilité du syndicalisme est de proposer des alternatives à ce système qui détruit les solidarités, étend le marché à tous les aspects de la vie sociale, distribue la misère pour le plus grand nombre, concentre les richesses entre quelques mains et ruine la nature.

Pour élever le rapport de force, gagner sur nos revendications et imposer durablement d'autres choix de société, la CGT doit pouvoir impulser, coordonner, agir : **être incontournable**. Et pour cela l'engagement de toutes et tous est une condition essentielle à tous les niveaux de l'organisation.

Il est urgent de prendre soin de notre organisation, de la défendre et la renforcer, car elle est fragilisée par toutes les attaques patronales et gouvernementales de ces dernières années.

Soigner notre organisation, c'est se réapproprier nos statuts, nos chartes, nos règles de vie.

C'est respecter nos obligations légales.

C'est travailler la syndicalisation et notre stratégie des luttes.

Pour gagner des grèves fortes et durables, il faut des taux de syndicalisation élevés, être présent partout.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 juillet 2025, sur notre département, nous avons accueilli 1222 nouvelles adhésions. Cependant, nous n'avons progressé, en réalité, que d'une centaine de syndiqués. Nous perdons chaque année 300 à 400 syndiqués, notamment ceux qui ne sont pas rattachés à un syndicat d'entreprises ou de profession et ceux qui n'ont pas de continuité syndicale après leur départ en retraite. Nous reculons aussi face à nos difficultés à syndiquer les ingénieurs, cadres et techniciens (ICTAM) qui représentent une part de plus en plus importante du salariat.

Pour gagner, nous devons engager des plans de syndicalisation, de formation, de communication, et nous réapproprier la démarche revendicative CGT permettant d'ancrer la mobilisation et la grève sur les lieux de travail.

Le renforcement de la CGT (Thème 1) est donc une priorité et nous devons collectivement y consacrer tout le temps et toute l'énergie nécessaire.

Être organisés et forts nous permettra de peser syndicalement sur les transformations du travail et de la société (Thème 2), de nous défendre contre la discrimination syndicale en hausse et de pouvoir mener des luttes gagnantes dans l'unité en imposant notre vision de la société et nos revendications CGT (Thème 3).

# THEME 1 : Renforcer notre organisation

**Les syndicats décident de :**

1. **Faire des questions de vie syndicale une priorité de l'activité de la CGT pour retisser des liens permanents entre nos organisations : confédération, fédérations, région, UD, UL, Unions professionnelles, syndicats et syndiqués.**

L'autonomie n'est pas un principe de la CGT. Il convient de remettre au centre de notre activité, nos valeurs, nos statuts, chartes et règles de vie, les notions de fédéralisme et de débat démocratique et de développer la communication interne. Cela pourra se faire par de la formation, des journées d'étude, la participation croisée aux réunions des diverses organisations de la CGT, par la diffusion d'informations et comptes rendus.

2. **Donner des ressources à tous les niveaux de la CGT.**

Le renforcement est essentiel pour tous. Il n'est plus possible de se replier sur sa seule entreprise. Nous avons besoin de redéployer nos forces, consacrer des ressources suffisantes à la syndicalisation dans toute la diversité du monde du travail, et pour cela, mutualiser les moyens, les droits syndicaux, pour faire vivre les syndicats, professions et structures interprofessionnelles qui sont complémentaires.

3. **Lutter contre les violences internes, contre les violences sexistes et sexuelles, contre toute forme de discrimination à l'intérieur de la CGT.**

Cela pourra se faire notamment par le déploiement de formations et journées d'études (sur le Qui fait quoi ?, les Règles de la CGT, Statuts, Chartes, les notions de Fédéralisme et Démocratie syndicale, la lutte contre les VSS et les discriminations et violences de toutes sortes) et par la vigilance de chacun.

4. **Sécuriser notre organisation : obligations légales, statuts, CFC...**

Nous devons veiller collectivement au respect de nos obligations légales (outil comptable, publication, tenue de Congrès...), au respect de nos statuts, afin de ne pas se mettre inutilement en danger notamment en cas d'attaques en justice. Cela pourra notamment passer par la formation de nos militants élus sur les Commissions financières de contrôle (CFC).

5. **Travailler au renouvellement par la syndicalisation, la mise en place de la démocratie syndicale, la transmission des savoirs, la formation...**

Se renforcer, c'est aussi trouver de nouveaux militants, anticiper dès sa prise de fonction, dès sa prise de mandat, la recherche de son remplaçant. Les syndicats doivent donc se doter d'un véritable cadre de syndicalisation pérenne, d'une réelle démocratie syndicale avec les salariés, retraités, syndiqués, afin d'éviter que l'activité ne repose que sur un noyau de militants. La transmission des savoir-faire syndicaux et la mise en place d'un plan de formation syndicale des syndiqués sont les premières étapes de leur implication éclairée dans l'activité du syndicat. C'est la seule méthode pour que la CGT demeure une organisation émancipatrice des salariés, de classe et de masse. En effet, un syndiqué formé, qui comprend les enjeux économiques, sociaux et politiques, devient un appui précieux pour mener la bataille des idées, gagner les mobilisations et renforcer la vie syndicale sur le lieu de travail.

## **6. Former les militants tout au long de leur vie en privilégiant la mise en place de plan de formation.**

Participer aux formations interprofessionnelles permet de diversifier son point de vue, de réactualiser ses connaissances, de renforcer les liens et notre organisation. Les syndicats transmettent leurs besoins en formation à l'UD afin d'établir un plan de formation départemental adapté.

## **7. Travailler à la féminisation de la CGT.**

Nos organes dirigeants doivent tendre à respecter à minima la proportionnalité femmes-hommes de nos entreprises. Au niveau de l'interpro, les syndicats doivent veiller à ce que les instances dirigeantes tendent vers la parité, dès lors que les femmes constituent environ 50% du salariat. En effet, le nombre de candidats femmes sur les structures interprofessionnelles est très en retrait sur les derniers congrès ce qui doit collectivement nous alerter. Pour une CGT de masse et qui représente l'ensemble du monde du travail, la syndicalisation des femmes et leur place dans l'organisation doivent être renforcées. La réflexion est nécessaire à tous les niveaux.

## **8. Former les mandatés CGT pour qu'ils puissent pleinement porter les revendications et la démarche CGT dans leurs activités ; centraliser et exploiter leurs comptes rendus et bilans d'activité annuels.**

Nous devons former nos mandatés et les accompagner pour qu'ils puissent porter nos revendications CGT à tous les niveaux. Leurs comptes rendus et bilans d'activité permettront d'aider l'ensemble des structures CGT à mieux cerner les problématiques nouvelles liées aux perpétuelles évolutions du monde du travail pour enrichir notre travail revendicatif. Nos mandatés sont une source d'informations, de revendications et d'appui technique (juridique, sécurité sociale, santé au travail, handicap, etc) pour tous les syndicats.

## **9. Renforcer le syndicalisme et la CGT, élément essentiel pour lutter et résister dans le contexte de montée de l'extrême-droite et d'intensification de la répression syndicale.**

Pour renforcer le syndicalisme, nous devons mettre en place des plans de travail de syndicalisation et de suivi des élections professionnelles notamment dans le cadre du travail du collectif départemental « Vie Syndicale/UGICT ». Plus nous serons nombreux et forts, plus nous pourrons faire face aux attaques dont nous faisons l'objet et porter notre vision de la société, solidaire, humaniste et inclusive.

## **10. Mettre en place la démarche CGT pour aller aux élections professionnelles.**

Nous devons collectivement mettre en place des plans de travail de suivi des élections professionnelles (Etat des lieux, cibles, calendrier/rétroplanning, anticipation des PAP, recherche de candidats, tractage, formations, campagne UGICT...). Anticiper, prioriser, préparer pourra permettre aux structures de participer aux protocoles d'accord pré-électoraux et au suivi des élections pour renforcer la représentativité de la CGT sur le territoire de leur UL. Il est également de notre responsabilité collective de se mettre à disposition pour accompagner les syndicats des trois versants de la Fonction publique dans leur campagne électorale, dans le cadre du collectif départemental « Fonction publique ».

**11. Participer activement à la campagne des élections TPE 2028, en lien avec les UL, les professions et les syndicats.**

Au vu de l'enjeu sur la représentativité et à l'éclatement de ce salariat, il est nécessaire de mettre à disposition des camarades pour gagner cette bataille. L'implication des syndiqués de tous les syndicats a déjà pu permettre un vrai travail de proximité dans la durée en amont d'élections précédentes.

**12. Participer au déploiement et au renforcement de la CGT via un plan de travail et de suivi de la syndicalisation.**

Dans les secteurs professionnels ou géographiques où la CGT n'est pas implantée, ou insuffisamment, nous avons la responsabilité d'établir et décliner chacun à son niveau un plan de syndicalisation défini à l'échelle du département avec les UL et les professions.

**13. Poursuivre le plan de travail d'organisation des syndiqués « individuels » en lien avec les fédérations concernées.**

La création des syndicats professionnels de territoire, sans remettre en cause les syndicats d'entreprises existants, a pour objectif de rompre l'isolement des salariés et de les organiser. Le plan de travail a été engagé au dernier mandat en lien avec les fédérations concernées.

**14. Renforcer les permanences syndicales dans chaque union locale.**

Ces accueils sont le point d'entrée de la syndicalisation notamment des salariés isolés. Tous les militants peuvent se mettre à disposition pour faire les permanences dans les UL.

**15. Travailler à la syndicalisation des nouveaux embauchés, des intérimaires, des apprentis, des ICTAM.**

Le renforcement passe par la syndicalisation des jeunes par le biais d'un plan de déploiement et de formations spécifiques, ainsi que d'une communication adaptée notamment via les publications, matériel et supports fédéraux et confédéraux.

**16. Donner du sens à la syndicalisation des retraités**

Les retraités représentent une force sociale que nous devons syndiquer et organiser. Il est important de garder nos syndiqués lors du passage à la retraite. La question de la continuité syndicale doit être prise en charge par tous les syndicats au sein du syndicat en travaillant avec eux leurs revendications spécifiques, mais aussi en faisant vivre l'USR 64.

## THEME 2 : Peser syndicalement sur les transformations du travail et de la société

**Les syndicats décident de :**

**17. Mener la bataille des idées et la campagne « La meilleure des sécurités, c'est la solidarité ».**

Contre l'individualisme prôné par le capital et l'extrême-droite, nous défendons un système solidaire, des services publics renforcés pour répondre aux besoins de la population et protéger nos proches ; une réforme de la fiscalité pour un système plus juste et équitable ; une sécurité sociale de haut niveau et la retraite à 60 ans.

**18. S'impliquer activement dans toutes les mobilisations visant à obtenir des services publics de haut niveau et de proximité.**

Il est nécessaire d'être collectivement réactif pour défendre le service public qui seul permet de répondre aux besoins essentiels de la population : éducation, culture, santé, logement, énergie, transport, protection sociale... afin de bien vivre et travailler sur l'ensemble du territoire.

**19. Communiquer et débattre plus largement sur notre revendication du NSTS pour donner de nouvelles perspectives d'organisation du travail.**

Le NSTS doit notamment prendre en compte la situation des femmes, qui ont davantage de périodes d'absence (pour s'occuper des enfants et/ou des parents en perte d'autonomie) et de sous-emploi (temps partiel, période d'inactivité, chômage...), la situation des jeunes, qui obtiennent un CDI de plus en plus tard, avec des périodes de précarité de plus en plus longues, des stages non rémunérés et de trop faibles salaires en début de carrière, et des seniors qui font les frais des politiques d'austérité.

**20. Poursuivre la bataille des retraites.**

La question des retraites reste au cœur de nos revendications : pour l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, pour un retour à 60 ans de l'âge légal de départ à taux plein, pour la suppression de la décote, pour des départs en retraite anticipés tenant compte de la pénibilité, comme l'ont gagné nos camarades cheminots, des ports et docks et de la chimie. La bataille doit également permettre de gagner la reconnaissance des années d'étude, des aménagements de fin de carrière et l'augmentation des pensions.

**21. Amplifier la bataille pour les salaires, les pensions et le point d'indice.**

La pauvreté gagne du terrain. Chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail. Nous revendiquons l'augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, la hausse du point d'indice des fonctionnaires, pour une véritable prise en compte des qualifications, de l'expertise et de l'expérience des salariés.

## **22. Revendiquer la réduction du temps de travail à 32h.**

Gagner les 32h pour travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous, permettre de mieux articuler vie privée et vie professionnelle, tout en réduisant les temps partiels subis, le nombre d'accidents du travail, et accroître l'espérance de vie en bonne santé.

## **23. Renforcer le collectif départemental « Eco, politique industrielle, environnement » pour mener notre plan d'action syndical pour l'environnement et l'industrie.**

Le collectif « Eco, Politique industrielle, environnement » a pour objectif de travailler des propositions pour sauvegarder et renforcer l'emploi tout en revendiquant la transformation des modes de production afin de les rendre respectueux de la nature, économes en ressources et qu'ils répondent aux besoins essentiels des populations (énergie, eau, habitat, santé, transports, alimentation, communication, culture...).

## **24. Favoriser le développement des liens avec les camarades du CESER et des comités régionaux pour travailler nos revendications à l'échelle régionale.**

Nous gagnerons en efficacité et en cohérence en améliorant les automatismes de travail inter-structures, en encourageant une vision plus large du territoire pour élaborer des revendications régionales en lien avec les UD et les Comités Régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et en élargissant à terme ce travail à tous les acteurs concernés : Etat, Collectivités Locales, employeurs, formateurs, syndicats de salariés.

## **25. Faire des questions de santé au travail, d'organisation et d'émancipation au travail un axe fort de revendication interprofessionnelle.**

Les questions de santé au travail concernent tous les secteurs d'activité. Nous devons collectivement œuvrer à :

- rendre visible la dégradation des conditions de travail, les morts, les accidents du travail et les maladies professionnelles de tous les secteurs professionnels ;
- lutter contre la sous-déclaration des accidents du travail en informant les salariés sur leurs droits ; les accompagner pour obtenir reconnaissance, réparation et mesures de prévention,
- aller au pénal lorsque les familles le souhaitent ;
- reprendre la main sur le contenu et le sens du travail.

## **26. Etoffer le collectif départemental « Santé au travail, égalité pro »**

Etoffer le collectif avec la participation de nouveaux syndicats, de référents (égalité pro, harcèlement...) et/ou d'élus CSE/CSSCT, CSA-CST-CSE/F3SCT a pour objectif de mutualiser nos connaissances et expériences afin de lutter efficacement pour l'amélioration des conditions de travail et pour l'égalité professionnelle.

## **27. Revendiquer une transformation numérique et une intelligence artificielle au service du progrès social.**

En effet, le développement rapide de ces évolutions technologiques crée de nouvelles inégalités et renforce une organisation du travail pensée pour détruire le collectif de travail, isoler les travailleurs (notamment avec le télétravail) et les mettre sous pression pour plus de productivité. Le numérique et l'IA ne doivent ni détruire l'emploi, ni déshumaniser le travail, ni permettre de renforcer la surveillance patronale des salariés.

## **28. Revendiquer une politique d'emploi réellement inclusive pour lutter contre toutes les formes de discrimination.**

Nous devons rester vigilants à toutes formes de discriminations (de genre, d'origine, d'âge, de religion, de handicap, d'orientation sexuelle...) au travail et revendiquer les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à une mise en place efficace des dispositions de la loi inclusivité.

## **29. Revendiquer des droits au bénéfice des personnes en situation de handicap.**

Nous devons améliorer nos automatismes de travail inter-structures et utiliser nos ressources. Ainsi, nous pourrions gagner de nouveaux droits en travaillant en lien avec nos mandats Agefiph, Handicap'aptitude, CDAPH, CDCA notamment.

## **30. Revendiquer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Le champ revendicatif est large. Nous devons lutter contre les écarts de salaires, de déroulement de carrières, prévenir les VSS, gagner des droits relatifs à la santé des femmes au travail... sans oublier que les hommes peuvent également être bénéficiaires des avancées qui pourront être obtenues (congé parental, temps partiel, etc).

## **31. Amplifier la lutte contre les idées d'extrême-droite.**

Dans le contexte des élections politiques à venir et de la banalisation des idées d'extrême-droite, nous devons poursuivre et amplifier la bataille des idées notamment par le déploiement de journées d'études et par le travail engagé avec VISA64.



## THEME 3 : Stratégie des luttes

**Les syndicats décident de :**

### **32. Regagner la culture de la grève.**

La lutte n'attend pas les appels d'action interprofessionnelle. Chacun doit les lier à des appels construits en amont à partir de revendications propres à l'entreprise, au service, à la profession afin d'ancrer la lutte sur le lieu de travail.

### **33. Faire vivre la culture du débat à tous les niveaux**

Le débat démocratique permet à chaque syndiqué de s'exprimer librement pour aboutir à une position qui fasse consensus, ou à défaut majoritaire, et qui s'impose à toutes et tous dans sa mise en œuvre. En effet, pour rassembler et tenir dans la durée les revendications, la stratégie et les modes d'actions doivent être largement débattus et décidés à partir des assemblées générales des syndiqués, puis des AG des salariés.

### **34. Prioriser le temps passé avec les syndiqués et les salariés.**

Le temps passé dans les réunions institutionnelles ne doit pas nuire au travail de terrain essentiel à la construction des revendications.

### **35. Impliquer les syndiqués.**

La première étape d'une mobilisation, c'est de s'assurer de l'implication de l'ensemble des syndiqués, construire les revendications et la stratégie avec eux et leur donner un rôle dans le développement de la mobilisation. Le travail ne doit pas reposer sur les seuls militants. Cela peut passer par la désignation de représentants de proximité et la formation de ceux-ci.

### **36. Faire converger les luttes et les ancrer dans le territoire.**

En développant les cahiers revendicatifs et en faisant remonter les revendications à l'UD pour construire un socle de luttes communes sur des données concrètes du territoire (exemple : nombre de lits d'hôpitaux ou de classes d'écoles menacées dont on demande la réouverture, nombre d'emplois menacés dans une usine et conséquences économiques et sociales pour les autres secteurs...). Pour rassembler largement, nous devons nous adresser à l'ensemble des salariés, faire de nos luttes des enjeux d'intérêt général et développer l'ancrage dans le territoire.

### **37. Développer les liens entre salariés des entreprises sous-traitantes et donneuses d'ordre.**

À chaque lutte d'une entreprise sous-traitante, le lien doit être fait avec les syndicats CGT du/des donneur(s) d'ordre et l'UD, pour qu'ils relaient les revendications, interpellent les directions et pour qu'ils construisent ensemble des actions de mobilisation convergentes.

### **38. Elever le rapport de force en travaillant à l'unité syndicale.**

En lien avec notre volonté de transformer la société et à la demande du salariat, nous devons impulser la coopération entre organisations sur nos revendications communes, mais également sur les propositions alternatives portées par la CGT.

### **39. Dynamiser et sécuriser nos manifestations.**

Les manifestations sont un moyen d'action visible et fédérateur qu'il faut dynamiser en sollicitant nos syndiqués, en se mettant à disposition des Unions locales pour scander les slogans, en proposant toute initiative, chants, musique, chorégraphies (exemple des Rosies) et autres qui donnent envie aux jeunes et aux salariés de se mobiliser. Une attention particulière doit être portée à la sécurisation des mobilisations dans les UL, d'autant plus dans le contexte de montée de l'extrême-droite.

### **40. Porter haut nos couleurs dans chaque mobilisation.**

La CGT demeure le moteur du mouvement syndical et social. Toutefois, nos militants portent de moins en moins les couleurs de la CGT (chasubles, drapeaux...). Ne nous laissons pas invisibiliser par l'orange ou le violet !

### **41. Développer la communication, valoriser nos actions, promouvoir la presse CGT.**

La communication, y compris numérique, vers les syndiqués, les salariés et plus largement la population doit être développée pour valoriser nos victoires et les actions sur le territoire. Chaque syndicat peut utilement remonter à l'UD les informations de son champ revendicatif. De plus, nous devons promouvoir la presse CGT (la VO, le Peuple, RPDS, les publications du pôle éco...) en participant aux campagnes d'abonnement.

### **42. Lutter contre la criminalisation de l'action syndicale et contre toute forme de répression et d'atteinte aux libertés syndicales.**

En faisant remonter à l'UD les cas de répression, les syndicats permettent à l'UD d'assurer un suivi de la situation du territoire et de travailler à une convergence d'action pour élargir les rassemblements de soutien.



# Participez aux débats

## et enrichissez le projet de document d'orientation

Le document d'orientation fixe les priorités, les choix stratégiques et les perspectives de la CGT sur le département pour les 3 années à venir. Il engage tous les syndicats et organisations CGT du département.

Avant le congrès, il est soumis au débat dans les syndicats et les sections syndicales. Tous les syndiqués sont invités à participer à la réflexion sur le document d'orientation en s'impliquant dans les assemblées et réunions organisées par leur syndicat.

Ce temps d'échange permet de confronter les analyses, d'enrichir les propositions et, si nécessaire, de formuler des amendements.

Chaque organisation peut ainsi contribuer à faire évoluer les résolutions (en rouge dans le document) pour qu'elles soient pleinement le reflet des réalités du travail et des exigences portées par les syndiqués.

### Qui peut déposer un amendement ?

Les syndicats ou sections syndicales de syndicats nationaux ou régionaux déposent les amendements issus des discussions avec les syndiqués avant le 15 octobre 2026 minuit.

### Comment déposer un amendement ?

Les amendements sur les résolutions doivent être rédigés sur la fiche que vous trouverez en page suivante (un amendement par fiche) et transmis par mail à : [cgt.64@wanadoo.fr](mailto:cgt.64@wanadoo.fr) avant le 15 octobre 2026 minuit.

#### Contacts / Infos

**Contact :** [cgt.64@wanadoo.fr](mailto:cgt.64@wanadoo.fr) / 05 59 27 13 21

#### Toutes nos infos :

Site internet : [Union Départementale CGT des Pyrénées-Atlantiques / https://64.udcgt.fr/](https://64.udcgt.fr/)

Facebook : [FB UDCGT64 / https://www.facebook.com/UDCGT64/](https://www.facebook.com/UDCGT64/)

**Confédération :** [Confédération Générale du Travail - CGT / https://www.cgt.fr/](https://www.cgt.fr/)



## Fiche pour le dépôt des amendements au document d'orientation

(1 fiche par amendement)

**à retourner à [cgt.64@wanadoo.fr](mailto:cgt.64@wanadoo.fr)  
avant le 15 octobre 2026 minuit**

**NOM DU SYNDICAT CGT** \_\_\_\_\_

**FEDERATION :** \_\_\_\_\_

Note : Les résolutions proposées sont en **rouge** dans le document d'orientation.

Page n° :

Résolution n° :

Texte amendement :

Motivation / Explications :

**LIEU DATE :**

**NOM DU SECRETAIRE**

**et SIGNATURE / CACHET DU SYNDICAT**

# Glossaire

---

## A

- AGEFIPH** Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées  
**ASC** Activités sociales et culturelles  
**AT/MP** Accident du travail/Maladie professionnelle

---

## C

- CDAPH** Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
**CDCA** Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie  
**CESER** Conseil économique, social et environnemental régional  
**CFESES** Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale  
**CHSCT** Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
**CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie  
**CPI** Collectif Politique industrielle  
**CSA-CST-CSE** Comité social d'administration (Fonction publique d'Etat)  
Comité social territorial (Fonction publique territoriale)  
Comité social d'établissement (Fonction publique hospitalière)  
**CSD** Coordination Syndicale Départementale (Coordination professionnelle au niveau du département des syndicats de la Fédération des services publics)  
**CSE** Comité social économique (secteur privé)  
**CSSCT** Commission Santé Sécurité et Conditions de travail (secteur privé)

---

## D

- DLAJ** Droits, libertés, actions juridiques

---

## F

- F3SCT** Formation spécialisée Santé Sécurité Conditions de travail (Fonction publique)

---

## I

- ICTAM** Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise  
**IHS** Institut d'Histoire Sociale CGT  
**INDECOSA** Association CGT pour l'Information et la défense des consommateurs salariés  
**IRP** Instances représentatives du personnel

---

## **N**

**NSTS** Nouveau statut du travail salarié

---

## **Q**

**QVS** Qualité de vie syndicale

---

## **R**

**RPDS** Revue pratique de droit social

**RPS** Risques psychosociaux

---

## **S**

**SMIC** Salaire minimum de croissance

**SSP** Sécurité sociale professionnelle et environnementale

---

## **T**

**TASS** Tribunal des affaires de sécurité sociale

**TJ** Tribunal judiciaire

**TPE** Très petites entreprises

---

## **U**

**UD** Union départementale

**UFICT** Union fédérale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise

**UGICT** Union générale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise

**UL** Union locale

**USD** Union syndicale départementale (Coordination professionnelle au niveau du département des syndicats de la Fédération de la Santé et l'Action sociale)

**USR** Union syndicale des retraités

---

## **V**

**VO** Vie ouvrière

**VSS** Violences sexistes et sexuelles